

PROJET D'ETABLISSEMENT 2020 - 2024

Axes	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Mise en œuvre / Actions
I – Accompagner chaque élève dans la réussite de son projet	I.1 – Aider chaque élève à devenir acteur de ses apprentissages.	I.1.1 – Favoriser l'autonomie dans les apprentissages.	• Favoriser la formation des enseignants • Liaison école-collège • Liaison collège-lycée • Aménagement en îlots • Classe flexible • Classe inversée • Développer la classe autonome • Séjour de cohésion à l'entrée au collège • Adaptation et personnalisation des parcours • Mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement éducatif • Mise en œuvre du GPDS • Mise en œuvre du tutorat enseignant/élève • Proposer le dispositif « devoirs-faits » au plus grand nombre. • Évaluation numérique et différenciée : d'col, math en poche, kwyk, labomep, ... • Favoriser la démarche d'auto-évaluation • Mise en place de dispositifs d'accompagnement personnalisés : PAP, PPRE, PPS, ... • Favoriser les rencontres parents-enseignants • Associer les AESH aux rencontres avec les parents • Proposer une formation à l'ENT aux parents • Visites d'entreprises • Forum des métiers • Témoignage d'anciens élèves • S'inscrire dans les projets proposés par « relation école-entreprise • Cordées de la réussite • Favoriser les mini-stages au lycée et en entreprises • Prévoir un temps de « parcours » dans les EDT • Permettre des aménagements d'emploi du temps • Favoriser l'implication des élèves dans toutes les instances • Organiser de « vraies » élections • Réunir régulièrement les délégués/CVC • Développer une pédagogie de projets
		I.1.2 – Favoriser la persévérance.	
		I.1.3 – Développer la dimension coopérative dans et hors la classe.	
		I.1.4 – Développer l'évaluation par compétences.	
	I.2 – Adapter l'enseignement aux besoins de chacun.	I.2.1 – Prendre en compte la diversité des élèves.	
		I.2.2 - Renforcer l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers.	
		I.2.3 – Favoriser l'innovation pédagogique et mettre le numérique au service des apprentissages.	
		I.2.4 – Développer les projets transversaux porteurs de sens.	
	I.3 – Assurer des parcours sécurisés et ambitieux pour chacun.	I.3.1 – Appréhender la diversité des métiers pour faire des choix.	
		I.3.2 - Accompagner des choix d'orientation ambitieux et réalistes.	
		I.3.3 - Prévenir la démotivation et le décrochage scolaire.	
		I.3.4 – Optimiser les dispositifs d'aide.	
		I.3.5 – Renforcer l'implication des parents.	
	I.4 – Responsabiliser les élèves et développer l'esprit d'initiative	I.4.1 – Développer l'engagement des élèves dans les projets.	
		I.4.2 – Impliquer les élèves dans la vie de l'établissement.	
II – Favoriser l'ouverture culturelle	II.1 – Faire acquérir aux élèves une culture personnelle riche pour favoriser l'égalité des chances.	II.1.1 – Permettre la fréquentation des lieux culturels.	• Quart d'heure lecture. • Collège au théâtre, à l'opéra et au cinéma. • Fête de la musique. • Rentrée en musique. • Parcours starter.
		II.1.2 – Faire entrer l'art et la culture dans l'établissement.	

	II.2 – Eveiller la curiosité intellectuelle pour mieux appréhender le monde contemporain.	II.1.3 – Développer et renforcer la pratique artistique.	• Résidence d'artiste. • Projets pluridisciplinaires. • 1 match/1 collègue • Club théâtre, danse, chant, ... • Se saisir de toutes les opportunités • Concours littéraires (1,2,3 albums, les incorruptibles, ...). • Participer à des manifestations locales (biennale, théâtre, ...). • Concours scientifiques et technologiques (Rallye maths, Agora, castor informatique, ...) • Mettre en place des séances d'initiation à l'allemand en CM2. • Organiser des voyages scolaires et linguistiques. • Développer des partenariats européens. • S'engager dans le programme Erasmus. • Participer à des spectacles en langue étrangère. • Semaine des langues. • Certification en langue. • Initiation à la lecture en langue étrangères • Concours en langue étrangère • Participation à la semaine nationale du printemps des poètes.
		II.2.1 – Explorer différents champs artistiques.	
		II.2.2 – Développer l'esprit critique.	
		II.2.3 – Développer la culture scientifique.	
	II.3 – Permettre l'ouverture aux langues et aux cultures étrangères pour favoriser le vivre-ensemble.	II.3.1 – Maintenir une offre des langues.	
		II.3.2 - Développer des dispositifs favorisant l'apprentissage des langues.	
		II.3.3 – Permettre à tous les élèves de bénéficier d'actions d'ouverture Européenne.	
III – Favoriser le vivre-ensemble et le bien-être	III.1 – Permettre à chaque élève de se sentir bien dans sa peau et s'épanouir au collège.	III.1.1 – Développer le sentiment d'appartenance et permettre à chacun de s'impliquer dans la vie du collège.	• Distribution d'un livret d'accueil. • Séjour de cohésion à l'entrée en sixième. • Rédaction d'une charte de vie de classe. • Rédaction d'une charte du spectateur. • Réunions régulières de la cellule de veille. • Réunions du CESCE. • Veille du service vie scolaire avec un(e) référent(e) par niveau. • Participation des élèves au bureau du FSE et de l'AS. • Participer aux activités de l'AS (rencontres et séjours sportifs) • Développer l'accompagnement éducatif (théâtre, chant, danse, ...). • Développer des actions favorisant l'estime de soi. • Créer un foyer des élèves pour favoriser l'acquisition de l'autonomie. • Mettre en place du tutorat élève/adulte. • Mettre en place du tutorat entre élèves. • Favoriser les rencontres inter-niveaux. • Dégénérer les toilettes. • Formation de médiation par les pairs. • Formation des adultes. • Organiser des temps de rencontres avec les parents (Rencontres parents-professeurs, réunion de rentrée, pour les projets, ...) • Participation des parents à certains évènements (forum des métiers, oral blanc, ...) et l'animation de clubs.
		III.1.2 – Accompagner chaque élève dans son développement personnel.	
		III.1.3 – Favoriser l'entraide entre élèves.	
		III.1.4 – Construire une relation de confiance avec les familles.	
	III.2 – Favoriser le respect mutuel.	III.2.1 – Permettre aux élèves de comprendre le bien-fondé des règles et les impliquer dans la construction de celles-ci.	
		III.2.2 – Prévenir les incivilités, la violence, le harcèlement, le racisme et toute sorte de discriminations.	
		III.2.3 – Promouvoir l'égalité homme-femme	

		III.3.1 – Mettre en œuvre une politique de participation de l'élève à la vie sociale et démocratique de la classe et de l'établissement.	• Communiquer largement sur la vie du collège notamment via l'ENT. • Réunions régulières du CVC. • Organisation de groupes de travail selon les désirs exprimés par les élèves. • Faire des élections des délégués un temps fort sur le modèle des élections nationales (profession de foi, installation d'un bureau de vote, ...) • Organiser une formation des délégués. • Actions de prévention avec l'appui de partenaires spécialisés (SEDAP, ARS, génération numérique, ateliers jeunes, ...). • Programmes d'actions spécifiques. • ESVA pour tous les niveaux. • Formation PSC1. • Participer à des événements et des concours nationaux et académiques. • PIX, protection des données personnelles, harcèlement • Eduquer aux médias et à l'information • Participer aux cérémonies commémoratives. • Visiter des lieux de mémoires. • Valoriser les actions et initiatives dans la presse locale. • Réaliser des exercices de sécurité en favorisant la prise d'initiatives. • Actions de sécurité routière.
		III.3.2 – Eduquer à la santé et prévenir les conduites à risque en développant les compétences psychosociales.	
		III.3.3 – Développer l'esprit critique et apprendre à se forger une opinion.	
		III.3.4 – Développer les savoirs et comportements nécessaires pour prévenir une situation de danger, pour se protéger et porter secours.	
IV – Eduquer au développement durable	IV.1 – Contribuer à la prise de conscience des problèmes environnementaux, économiques et socioculturels.	IV.1.1 – Former des citoyens conscients des enjeux du monde à travers les activités disciplinaires.	• Définir la contribution de chaque discipline et croiser les regards. • Faire l'acquisition de matériel pédagogique spécifique (manuels, jeux, ...). • Mettre en œuvre des séances de développement des compétences psychosociales. • Mettre en place des actions pour favoriser le vivre-ensemble (égalité homme femme, handicap, tolérance vis-à-vis des différences...) • Elire des éco-délégués et les réunir régulièrement pour mettre en œuvre des projets. • Impliquer le CVC • Organiser des manifestations. • Participer à des événements ponctuels. • Développer la communication interne et externe sur le sujet (affichage, Eclat, journal de l'EDD, presse, ...). • S'inscrire sur une plateforme d'échange (United school) pour valoriser les projets et l'engagement et coopérer au niveau mondial. • Participer aux défis du conseil départemental. • Mettre en œuvre une démarche qualité pour obtenir le label E3D. • Ateliers de sensibilisation avec des partenaires : communauté d'agglomération, CD21, conseil régional, associations, ...
		IV.1.2 - Apporter aux élèves les connaissances et méthodes nécessaires pour se situer dans leur environnement et agir de manière responsable.	
		IV.1.3 - Encourager la volonté d'agir en mettant en œuvre un plan d'actions et des projets dans l'établissement.	
	IV.2 – Eduquer à la citoyenneté mondiale et aux droits humains	IV.2.1 - Développer la connaissance de soi sur les plans physique, intellectuel, affectif et social pour agir et opérer des choix personnels.	
		IV.2.2 – Faire prendre conscience aux élèves des intérêts et besoins des populations actuelles et des générations futures.	

		IV.2.3 – Exercer à l’analyse et développer la capacité de jugement pour donner aux individus les moyens de participer activement et de façon autonome à la société.	• Mettre en place, dans le cadre du CESC, un comité de pilotage des actions liées au développement durable rassemblant des élèves, des personnels, des agents, des parents et des partenaires professionnels extérieurs. • Équilibrer les différentes actions menées afin de respecter les différents aspects du développement durable (écologique, économique et social) en suivant le plus d’objectifs de développement durable (ODD), définis par l’Onu. • Contribuer à la préservation de la biodiversité par une taille raisonnée des haies et espaces verts. • Améliorer le bien-être des usagers vis-à-vis des variations climatiques en définissant un calendrier des travaux. • Mettre en place une politique structurelle (tri, restauration durable, médiation par les pairs, ...) • Réduire les consommations d’énergie et d’eau en sensibilisant les usagers et en modifiant les équipements. • Participer à l’économie locale : menus 100 % Côte d’Or, visite d’exploitation agricole locale, partenariat avec des exploitants, ...
V – Développer le numérique et les innovations pédagogiques	V.1– Favoriser la réussite scolaire des élèves.	V.1.1 – Mettre le numérique au service de l’école inclusive en pratiquant la différenciation pédagogique.	• Pratiques pédagogiques variées : classe inversée, îlots, ... • Classe flexible • Classe autonome • Se doter des matériels innovants • Accès au numérique dans toutes les salles (tablettes, ordinateurs, ...) • Mettre en œuvre PIX pour tous les niveaux et préparer à la certification • Maîtrise du portail E-sidoc • Utilisation de Folios • Visites d’entreprises • Formation des enseignants • Faire intervenir des partenaires.
		V.1.2 – Motiver les élèves.	
		V.1.3 – Développer l’autonomie et favoriser la collaboration entre élèves.	
	V.2 - Permettre un usage raisonnable et responsable des outils et des services numériques.	V.2.1 - Permettre aux élèves de devenir des citoyens éclairés à l’ère du numérique.	
		V.2.2 – Accompagner à la maîtrise de l’identité numérique.	
	V.3 – Préparer les élèves aux exigences du monde du travail pour garantir une insertion professionnelle réussie.	V.3.1 - Comprendre le fonctionnement des outils et dispositifs numériques (algorithmes, intelligence artificielle, etc.), savoir les utiliser de manière responsable et disposer de premières compétences en algorithmie.	
		V.3.2 – Connaître les exigences du monde professionnel.	